

Le sablage du jean tue

A l'initiative du Collectif Ethique sur l'Etiquette qui fait partie du réseau européen de la "Clean clothes campaign", et regroupe diverses associations, syndicats ou mouvements de consommateurs dont Léo Lagrange Consommation., le 2 mars 2011, à Paris, un ouvrier a été symboliquement ensablé dans une rue parisienne, dans le cadre d'une campagne internationale destinée à interpeller la grande distribution sur les dangers pour la santé du sablage des jeans, méthode destinée à leur donner un aspect vieilli.

L'opération vise à alerter sur les dangers du sablage qui libère de la silice cristalline alvéolaire, responsable d'une grave maladie pulmonaire, la silicose. En Turquie, 1.200 ouvriers ont contracté la maladie et 47 en sont morts. L'ouvrier, en combinaison grise, installé dans une sorte de cabine téléphonique surmontée d'un entonnoir orné d'une tête de mort, s'est vu déverser sur la tête l'équivalent d'une tonne de polystyrène, devant la presse et quelques badauds étonnés au cœur du quartier des grands magasins à Paris.

"Le consommateur est en droit de savoir si le jean qu'il porte est mortel ou pas", a déclaré aux journalistes Maïté Errecart, présidente du Collectif Ethique sur l'Etiquette.

La Turquie a banni la pratique du sablage en 2009, mais les marques se sont tournées depuis vers d'autres pays moins regardants, comme la Chine, le Vietnam, ou encore l'Inde.

Une campagne similaire a été lancée en Italie, Belgique et aux Pays-Bas, ainsi qu'en Espagne et sera lancée en Grande-Bretagne dans 15 jours. Une soixantaine de marques ont été interpellées au niveau européen, et sept en France depuis décembre 2010.

Parmi les marques françaises sollicitées, quatre n'ont pas répondu aux demandes du collectif, les enjoignant à s'engager publiquement contre le sablage: Kookaï, Pimkie, Leclerc et Auchan.

Carrefour, Promod et Casino, se sont engagées à exclure tout recours au sablage, y compris via leurs fournisseurs.



Parmi les marques pointées du doigt au niveau international figurent Armani, Pepe Jeans, Benetton, ou encore Replay.

Ethique sur l'Etiquette a lancé parallèlement à cet événement une pétition pour enjoindre les marques à s'engager à cesser le sablage sur www.stop-au-sablage.org.

Près de cinq milliards de jeans sont produits chaque année dans le monde !



**Qui est responsable ?
Les Marques et les distributeurs
de Jeans**

Le sablage est devenu de plus en plus prisé dans la production de jeans au cours des vingt dernières années.

Ce procédé est utilisé dans différents pays

de production comme méthode de finition lors du traitement de la toile denim. Afin de satisfaire aux dernières tendances de la mode et de maximiser leurs profits, les entreprises et les propriétaires d'usines ont exposé les travailleurs, consciemment ou inconsciemment, à des risques mortels, en utilisant des techniques de sablage dangereuses.

Plusieurs techniques sont utilisées dans la confection de jeans pour leur donner cet aspect « vintage » si tendance. Parmi elles, le sablage est particulièrement dangereux, car il expose les travailleurs à la silice cristalline alvéolaire : libérée lors de la pulvérisation du sable, elle provoque la silicose chez ceux qui l'inhalent. A un stade avancé, cette maladie pulmonaire incurable devient invalidante, voire mortelle : en Turquie, 47 décès d'ouvriers de la confection, atteints après seulement 6 mois d'exposition, lui sont directement attribués. Dans ce pays, 5 000 ouvriers sont potentiellement concernés sur les 10 000 sableurs estimés.

Les consommateurs

Les consommateurs sont de plus en plus nombreux à vouloir « consommer responsable ». Pour cela et afin d'opérer leurs choix, ils exigent des informations fiables et vérifiables sur la qualité sociale des produits mis sur le marché, en particulier ici sur les conditions de fabrication des jeans « vintage ». Ils exigent également d'avoir des producteurs qui s'engagent à ne plus fabriquer avec cette dangereuse technique ce type de jeans et des distributeurs qui ne mettent sur le marché que des jeans fabriqués dans de bonnes conditions humaines et sociales.



Les citoyens organisés et regroupés

Nous savons bien que rien ne change s'il n'y pas la volonté individuelle de le faire et si collectivement des solutions ne sont pas envisagées. C'est pourquoi Léo Lagrange Consommation est membre du Collectif Éthique sur l'Étiquette, au côté de syndicats, d'ONG et d'autres associations de consommateurs pour agir en faveur du respect des droits humains au travail dans le monde et de la reconnaissance du droit à l'information des consommateurs.

Depuis sa création, le Collectif demande aux entreprises présentes en France et aux grandes marques françaises et internationales de veiller aux conditions de production des marchandises qu'elles commercialisent, de garantir que leurs pratiques d'achat favorisent le progrès social chez leurs fournisseurs et sous-traitants.

Le Collectif inscrit son action dans une dimension internationale. Il est la branche française du réseau européen Clean Clothes Campaign (CCC), et fonde son action sur les relations de ses membres avec des syndicats et associations de défense des droits des travailleurs dans les zones de production à travers le monde. La CCC rassemble 12 collectifs nationaux en Europe pour l'amélioration des conditions de travail dans les secteurs à fort emploi de main d'œuvre.

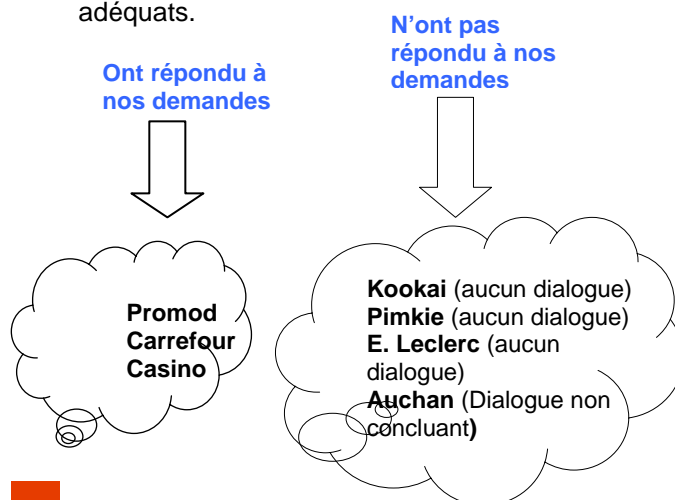
Alerté donc par ces réseaux et solidaire de l'action collective, le Collectif lance des appels urgents et a souhaité créer un événement pour lancer la campagne spécifique à l'arrêt du sablage des jeans car trop dangereux pour les travailleurs.

Les consommateurs doivent être informés de cette grave situation et

nous leur demandons d'exiger des marques l'arrêt de la production et de la vente de ces « jeans mortels ». Pour cela nous les invitons à signer en ligne sur le site www.stop-au-sablage.org. Il s'agit d'interpeller les marques qui n'ont pas encore pris la mesure de l'enjeu.

Entre décembre 2010 et février 2011, le Collectif ESE a questionné 7 marques françaises de jeans sur leurs pratiques en matière de sablage. Il leur a demandé, à court terme :

- de publier une politique d'exclusion de la technique du sablage de leurs chaînes d'approvisionnement,
- de s'assurer de la mise en œuvre de cette politique d'exclusion au moyen de contrôles adéquats.



La campagne se poursuivra jusqu'en juin 2011

Le Collectif ESE demande :

1. Aux **marques qui ne l'ont pas déjà fait savoir** de cesser l'utilisation du sablage le long de leur chaîne d'approvisionnement. À cette fin, nous exigeons que les entreprises annoncent publiquement l'interdiction du recours au sablage dans leur chaîne



d'approvisionnement, et qu'elles s'assurent de son application en mettant en œuvre des mesures de contrôle adéquates en collaboration avec les syndicats des usines et les ONG locales. De plus, nous exigeons que les marques assurent aux travailleurs de leurs chaînes d'approvisionnement qui ont contracté la silicose, une indemnisation appropriée. Nous exigeons également qu'elles garantissent une compensation aux travailleurs et à leurs familles pour la charge financière supplémentaire due à la maladie (incapacité de travailler) et qu'elles leur fournissent le soutien financier nécessaire pour la prise en charge des traitements médicaux. Nous demandons également aux marques qu'elles réalisent, de manière préventive, une évaluation des risques, lorsque de nouvelles méthodes de production sont introduites.

2. Aux **gouvernements** d'interdire le sablage dans la production de jeans. Nous exigeons de leur part qu'ils s'assurent du respect de l'interdiction du sablage manuel, et de l'application générale des règles relatives à la santé et la sécurité au travail, afin d'améliorer les conditions de travail des ouvriers. De plus, nous demandons que les travailleurs déjà atteints de silicose obtiennent de l'Etat un soutien, l'accès à une assistance médicale et sociale et le versement de pensions d'invalidité, qu'ils aient travaillé dans le secteur formel ou informel.

3. A **l'OIT et l'OMS** d'inclure dans leur programme international d'éradication de la silicose (*), les chaînes de production de jean.

4. Aux **initiatives multipartites ou entrepreneuriales** qui traitent des conditions de travail dans l'industrie du vêtement, d'user de leur influence pour enjoindre leurs membres à interdire le sablage tout au long de leur chaîne d'approvisionnement.

5. Aux **consommateurs** de n'acheter que des jeans qui n'ont pas été sablés.

6. Aux **designers** de cesser de créer des tendances de la mode qui conduisent à l'utilisation de techniques dangereuses et potentiellement mortelles, comme le sablage dans la production du jean.

() Le comité mixte OIT/OMS sur la santé au travail a lancé en 1995 un Programme mondial pour l'élimination de la silicose dans le monde d'ici à 2030. L'objectif de ce groupe de travail est de développer et mettre en œuvre ce programme, d'encourager chaque pays à développer son propre programme national d'élimination de la silicose, et de fournir une base de connaissances utiles pour les pays qui souhaitent lancer un programme national.*

http://www.who.int/occupational_health/topics/en/oehtf4.pdf

Pour en savoir plus sur cette question

Qu'est ce que le sablage ?

Comme son nom l'indique, le sablage est une méthode abrasive qui permet, par la projection de sable sous très haute pression, de lisser des surfaces. Le sablage est traditionnellement utilisé dans la construction, la céramique et la métallurgie. Le sable contient de la silice minérale. En dépit des risques pour la santé, conformément à une directive de l'Union Européenne, le sablage est autorisé à condition que les matériaux abrasifs contiennent moins de 0,5% de silice – moins de 1% aux États-Unis – et que les équipements de protection soient fournis.



Qu'est ce que le sablage des jeans ?

Le sablage des jeans est un processus abrasif appliqué sur la toile denim, par la projection de sable sous très forte pression permettant de blanchir et de donner un aspect usé au denim.

Selon le Comité de solidarité des ouvriers du sablage turc (Solidarity Committee), le sable utilisé en Turquie pour le sablage des jeans contient jusqu'à 80% de silice.

Dans de nombreux pays comme la Turquie et le Bangladesh, le sablage des jeans se fait manuellement : les travailleurs utilisent des sortes de « canons » qui envoient le sable sous haute pression sur le jean ; la poussière envahit tout leur environnement.

Quels sont les risques pour la santé ? Qu'est-ce que la silicose ?

L'exposition à la poussière de silice provoque une maladie pulmonaire appelée la silicose, contractée par les travailleurs qui l'inhalent.

La silicose a été associée au sablage des jeans pour la première fois en 2005. Un médecin a remarqué que la plupart des jeunes travailleurs de sexe masculin ayant travaillé dans des ateliers clandestins traitant le jean, tombaient malades. Avant que le lien ne soit fait entre la silicose et le jean, ces travailleurs avaient été diagnostiqués tuberculeux.

Jusqu'alors, la silicose était associée au travail dans les mines et les carrières, sur les chantiers de construction ainsi que dans la fabrication du verre et de la céramique.

« La silicose est une maladie pulmonaire incurable provoquée par l'inhalation de poussières contenant de la silice cristalline libre. Elle est irréversible et continue de progresser alors que l'exposition a cessé. Une exposition extrêmement intense associée à de courtes durées d'expositions provoque une progression plus rapide de

la maladie. (...) La silicose entraîne des affections telles que la fibrose pulmonaire et l'emphysème. (...) À un stade avancé de la maladie, l'affection devient invalidante et est souvent mortelle. »(*) Les travailleurs meurent parce qu'ils ne peuvent plus respirer correctement. Il n'y a pas de remède connu à ce jour.

La maladie survient généralement après vingt ou trente ans d'exposition dans l'industrie minière. Toutefois, lorsque les travailleurs sont exposés à la poussière de façon intense, ils tombent malades plus tôt. En Turquie, les travailleurs qui opèrent le sablage sont tombés malades après une période de six mois seulement.

La silicose est classée comme maladie professionnelle. En 1995, l'OMS et l'OIT ont lancé un programme international d'élimination de la silicose à l'échelle mondiale, mais ce programme n'inclut pas à ce jour la silicose décelée dans l'industrie du vêtement.

Pourquoi sabler les jeans ?

Les multinationales vestimentaires veulent des jeans sablés. En comparaison d'autres techniques, le sablage donne un aspect blanchi très précis. L'utilisation du sablage permet de traiter certaines parties seulement du jean, en laissant d'autres parties « brut ». Ainsi les motifs et effets précis exigés par les concepteurs peuvent être réalisés, au contraire par exemple du délavage au moyen de pierres, qui donne un aspect « usé » homogène au jean.

Étant donné que les risques sanitaires ne sont pas pris en compte, le sablage est un processus très bon marché puisque le sable riche en silice utilisé est très peu cher et le sablage manuel requiert uniquement des techniques simples. Pourtant, les jeans « vintage » peuvent être vendus à des prix de détail beaucoup plus élevés – leur valeur peut tripler.



Quelle est la situation en Turquie ?

En Turquie le sablage a été opéré dans de petits ateliers clandestins de l'économie informelle, en particulier au début des années 2000. Après une campagne de sensibilisation et d'interpellation menée par la société civile, le ministère de la Santé a interdit le sablage des jeans en avril 2009.

On estime entre huit et dix mille le nombre de travailleurs ayant pratiqué le sablage dans ces ateliers durant les dix dernières années. La majorité a été employée de façon informelle ; des immigrés ainsi que des enfants ont été employés illégalement. Et on estime que quatre à cinq mille d'entre eux sont affectés par la silicose. Pourtant, la plupart des travailleurs concernés ne sont pas conscients des risques auxquels ils s'exposent.

En novembre 2010, le Solidarity Committee a comptabilisé 550 travailleurs touchés par la maladie et a connaissance d'au moins 46 décès. Néanmoins, le comité rencontre des difficultés pour recenser tous les travailleurs touchés - certains étant des travailleurs migrants en provenance de Roumanie, Moldavie, Azerbaïdjan ou Géorgie.

En Janvier 2010, le ministère turc de la santé a adopté un texte de loi permettant à chaque patient atteint de silicose de bénéficier de services de santé gratuits indépendamment du statut de leur sécurité sociale. Le Comité de solidarité avait fait campagne pour la promulgation d'une telle loi.

Néanmoins, les ouvriers du sablage éprouvent encore des difficultés. Ceux qui ont travaillé sans contrat ne sont pas couverts par la sécurité sociale et ne reçoivent donc aucune pension. Il leur faut tenter des procès pour recouvrer leur droit à une pension d'invalidité. Fin septembre 2010, Yilmaz Dimbir (32 ans) qui sablait des jeans dans une usine clandestine et a

contracté la silicose, est le premier travailleur affecté à avoir gagné le procès qu'il a intenté. Il a pu bénéficier de la sécurité sociale comme un travailleur déclaré.

Quelle est la situation dans le monde ?

Les recherches menées parmi les partenaires de la **Clean Clothes Campaign** dans les pays producteurs montrent que le sablage du jean a eu ou a cours en Turquie (aujourd'hui interdit par la loi), au Bangladesh, au Mexique et au Cambodge. L'étude de l'ONG suédoise « Fair Trade Center » a confirmé que le sablage avait lieu en Chine, au Bangladesh et au Pakistan.

Le Comité de solidarité turc estime que le sablage dans le secteur du vêtement est pratiqué en Chine, au Bangladesh, en Inde, en Indonésie et au Mexique.

Depuis l'interdiction légale en Turquie en mars 2009, les producteurs de jeans ont déplacé leurs ordres en matière de sablage vers l'Egypte, la Jordanie, la Syrie, le Bangladesh et la Chine.

(*) Fiche d'information No 238 de l'OMS, Mai 2000,
<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs238/en/print.html>.

Les réponses des marques européennes

Elles n'ont jamais autorisé la technique du sablage ou cessé le recours à cette technique le long de leur chaîne de production :

- ✓ **Adolfo Dominguez**
Axstores (Åhléns, Kicks, Lagerhaus)
- ✓ **Bestseller** (Jack&Jones, Only, Vero Moda)
- ✓ **C&A**
- ✓ **Carrefour**



- ✓ Carrera
- ✓ Casino
- CoolCat
- El Corte Inglés
- Esprit
- Fabric Skandinavién
- (Weekday/MTWTFSS, Cheap Monday and Monki)
- G-Star
- Gina Tricot
- S. Oliver
- Gucci
- H&M
- IC Companys (Companys, InWear)
- Inditex (Zara, Massimo Dutti, Pull & Bear, Bershka, Stradivarius, Oysho, Zara Home and Uterqüe)
- Kuyichi
- Levi-Strauss & Co. (Levi's, Dockers, Signature, Denizen)
- Lee
- Promod
- RnB Retail (Brothers & Sisters, JC and Polarn O. Pyret)
- S. Oliver
- Scotch & Soda
- Tiger of Sweden
- WE
- Whyred, Varnergruppen (Cubus, Dressman, Carlings, BikBok, Wow, Warehouse, Volt, Solo, Levi's Store, Vivikes, Urban)

Elles ont refusé le dialogue avec les membres nationaux de la CCC sur cette question

- ✓ Armani
- Diesel
- Pepe Jeans
- Replay
- Roberto Cavalli

Elles refusent de s'engager publiquement contre le sablage ou elles ont annoncé vouloir cesser le recours à cette technique mais dans des délais inacceptables

- ✓ Kookai
- ✓ Pimkie
- ✓ E. Leclerc

- ✓ Benetton
- Dolce & Gabbana
- New Yorker
- Orsay
- Versace

Les acteurs de la campagne

Le Collectif Éthique sur l'Étiquette (ESE) agit en faveur du respect des droits de l'homme au travail et du droit à l'information des consommateurs sur la qualité sociale de leurs achats.

Il demande aux entreprises et grandes marques françaises et internationales de veiller aux conditions de production des marchandises qu'elles commercialisent, de garantir que leurs pratiques d'achat favorisent le progrès social chez leurs fournisseurs et sous-traitants en y associant les syndicats, les ONG, les mouvements de consommateurs, les représentants des pouvoirs publics etc. Le collectif concentre son action sur les secteurs à forte intensité de main d'œuvre comme le textile, les jouets ou les articles de sport.

Membre français du réseau européen Clean Clothes Campaign (CCC), il regroupe une vingtaine d'associations de solidarité internationale, de collectivités territoriales, de syndicats, de mouvements de consommateurs et d'éducation populaire*.

www.ethique-sur-etiquette.org

La Clean Clothes Campaign (CCC) est un réseau européen de syndicats et d'ONG. Présent dans 16 pays, lié à 250 organisations dans les pays de production, il a pour objectif l'amélioration des conditions de travail et le renforcement des organisations de travailleurs dans le secteur de l'industrie du vêtement.

www.cleanclothes.org



Le Comité turc de solidarité (Turkish Solidarity Committee of sandblasting Workers) a été créé en juin 2008 afin de lutter contre la pratique du sablage des jeans en Turquie et dans le monde. Il réunit des travailleurs affectés par la de silicose, des médecins, des avocats, des journalistes, des syndicalistes, etc. Il mène des campagnes de sensibilisation et cherche à favoriser l'organisation des travailleurs du sablage. Il a obtenu un premier succès avec l'interdiction du sablage des jeans en Turquie et continue de soutenir les travailleurs malades pour qu'ils puissent légalement bénéficier de compensations financières et de pensions d'invalidité.

* AFVP (Association française des volontaires du progrès), Asseco CFDT (Association études et consommation), Association Léo Lagrange pour la défense des consommateurs, CCFD-Terre Solidaire (Comité catholique contre la faim et pour le développement), CFDT (Confédération française démocratique du travail), 8 fédérations et 2

Unions régionales, CMR (Chrétiens dans le monde rural), CFIE (Centre français d'information sur les entreprises), CUF (Cités unies France), Fédération Artisans du Monde, FSGT (Fédération sportive et gymnique du travail), FSU (Fédération syndicale unitaire), Indecosa CGT, JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne), Oxfam France – Agir ici, Peuples Solidaires, Ritimo (Réseau d'information Tiers-monde), Ufolep (Union française des oeuvres laïques d'éducation physique). Soutiens : CRID (Centre de recherche et d'information sur le développement), La Ligue de l'Enseignement, Solidarité Laïque